Côte Saint-Luc

AU COURANT

Hiver 2021 – 2022

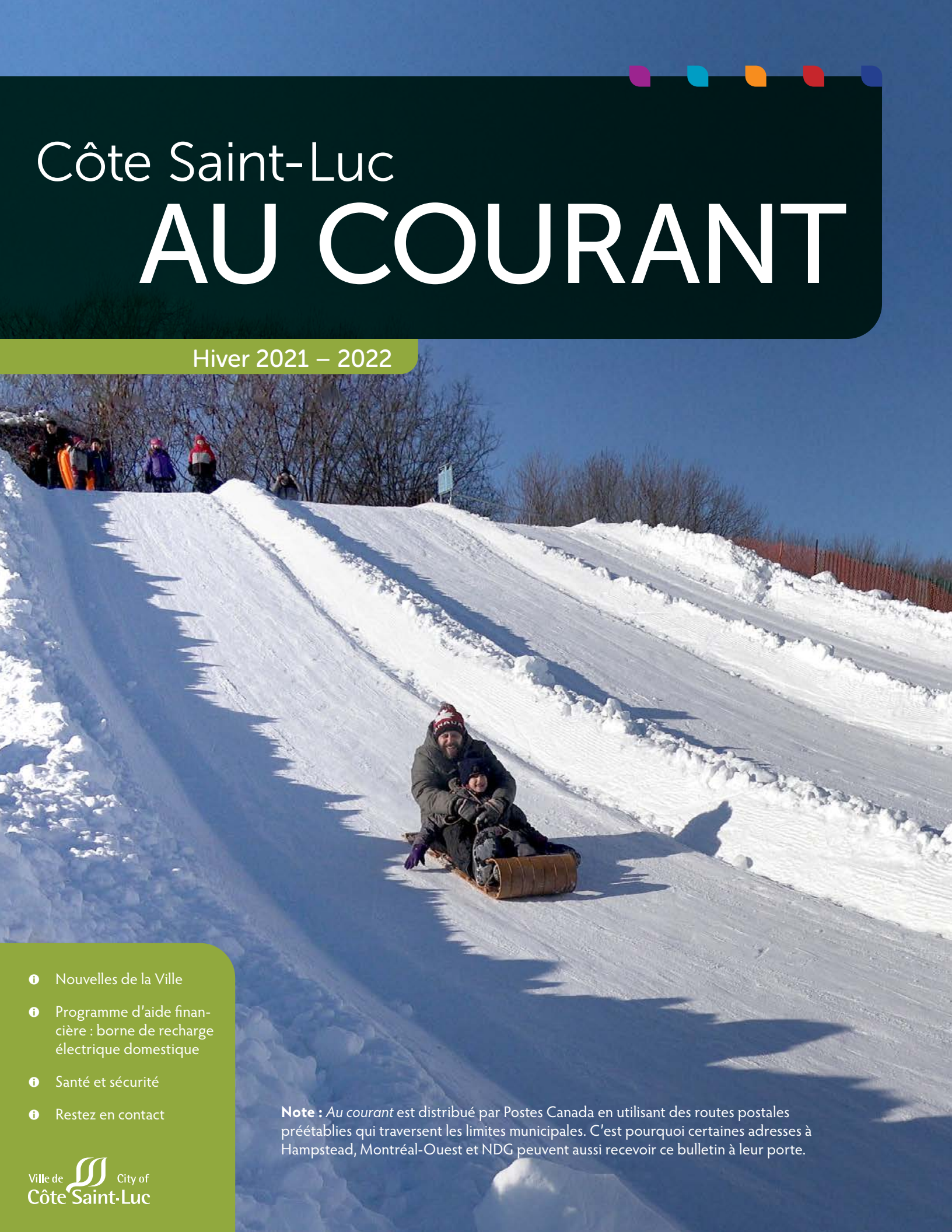

- Nouvelles de la Ville
- Programme d'aide financière : borne de recharge électrique domestique
- Santé et sécurité
- Restez en contact

Ville de Côte Saint-Luc / City of Côte Saint-Luc

Note : *Au courant* est distribué par Postes Canada en utilisant des routes postales préétablies qui traversent les limites municipales. C'est pourquoi certaines adresses à Hampstead, Montréal-Ouest et NDG peuvent aussi recevoir ce bulletin à leur porte.

Vos conseillers municipaux

Oren Sebag

Conseiller—District 1
514-485-6945
osebag@cotesaintluc.org

Responsabilités : Liaison siégeant au conseil pour le Service de la Sécurité civile
Autres dossiers importants : Plan de préparations aux urgences

Mike Cohen

Conseiller—District 2
514-485-6945
mcohen@cotesaintluc.org
@mikecohencsl
@MikeCohenDistrict2
mikecohen.ca

Responsabilités : Liaison siégeant au conseil pour la Bibliothèque Publique et pour le Service des Affaires publiques et communications, Président du Comité de la bibliothèque et de la culture, du Comité de toponymie, du Comité des chats, du Comité des chiens, du Comité de commerce local
Autres dossiers importants : Toponymie, Bien-être animal, Commerce local

Dida Berku

Conseillière—District 3
514-485-6945
dberku@cotesaintluc.org

Responsabilités : Mairesse suppléante
Autres dossiers importants : Plan directeur, Projets de rezonage et de réaménagement, Engagement communautaire, Projet de laboratoire vivant, Dossier Meadowbrook

Steven Erdelyi

Conseiller—District 4
514-485-6945
serdelyi@cotesaintluc.org
StevenErdelyi.com
@Steven.Erdelyi.9
@StevenErdelyi

Responsabilités : Liaison siégeant au conseil pour le Service des finances, Liaison au conseil du programme des Citoyens en patrouille (vCOP), Président du Comité de vérification
Autres dossiers importants : Changement climatique et planification de la résilience, Projet Aqueduc-Saraguay d'Hydro-Québec

Mitch Kujavsky

Conseiller—District 5
514-485-6945
mkujavsky@cotesaintluc.org
@MitchKujavskyCSL

Responsabilités : Liaison siégeant au conseil pour le Service du développement urbain, Président du Comité de la circulation, du Comité consultatif de l'urbanisme, du Comité des parcs et espaces publics
Autres dossiers importants : Planification concernant le dossier du plomb, Politique des espaces publics

Lior Azerad

Conseiller—District 6
514-485-6945
lazerad@cotesaintluc.org

Responsabilités : Président du Conseil des jeunes adultes, et du Comité de parrainage
Autres dossiers importants : *Next Generation Côte Saint-Luc*

Sidney Benizri

Conseiller—District 7
514-485-6945
sbenizri@cotesaintluc.org

Responsabilités : Liaison siégeant au conseil pour le Service des travaux publics
Autres dossiers importants : Relations intercommunautaires

Andee Shuster

Conseillière—District 8
514-485-6945
ashuster@cotesaintluc.org
@andeeshusterCSL
@andeeshuster

Responsabilités : Liaison siégeant au conseil pour le Service des loisirs et des parcs, Présidente du Comité des activités et initiatives communautaires, du Conseil consultatif des aînés, de la Troupe de théâtre de Côte Saint-Luc
Autres dossiers importants : Planification du bien-être, Création d'une ville accueillante pour les aînés

Message du maire

Tous les quatre ans, les électeurs de Côte Saint-Luc décident qui les représentera au conseil municipal. Les électeurs ont fait leur choix en novembre dernier. Au nom du nouveau conseil municipal, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée, ainsi qu'à mes collègues au conseil, Oren Sebag, Mike Cohen, Dida Berku, Steven Erdelyi, Mitch Kujavsky, Lior Azerad, Sidney Benizri et Andee Shuster. Je tiens également à remercier tous les candidats pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à leurs campagnes respectives.

Pour les élus, le travail se poursuit. Au cours des quatre années à venir, les membres du conseil municipal répondront aux appels, aux courriels et aux messages texte, et ils discuteront avec leurs électeurs à l'épicerie, dans la rue, et à l'occasion des événements publics. Les membres du conseil ont aussi des responsabilités personnelles et professionnelles; cela fait donc beaucoup à gérer. Alors que nous entamons un nouveau mandat, je demande au public de ne jamais oublier qu'il y a un être humain derrière un nom. On peut être en désaccord avec une politique municipale ou se plaindre d'un service municipal, mais il faut toujours le faire avec respect.

Ces dernières années, les incivilités en ligne—en particulier dans les forums de discussion—ont augmenté dans le monde entier, y compris dans notre ville. Les chercheurs appellent ce phénomène « l'effet de désinhibition en ligne ». En d'autres termes, le fait d'être en ligne diminue les inhibitions. Il en résulte que les gens se comportent plus méchamment en ligne qu'ils ne le feraient en personne. Les chercheurs appellent ce comportement « désinhibition toxique ».

Pour cette raison, et afin de consacrer mon temps au travail important qu'il y a à faire, j'ai décidé de me retirer des forums de discussion sur Internet. Je suis toujours disponible pour des conversations individuelles par téléphone, par courriel, par vidéoclavardage ou en personne. Appelez mon bureau pour fixer un rendez-vous ou envoyez-moi un courriel.

Au cours des derniers mois, des résidents m'ont fait part d'excellents commentaires. Je m'assure de donner suite à vos idées et à vos suggestions avec le personnel pour voir ce qui peut être réglé immédiatement et ce qui pourra être fait à l'avenir. Continuez à me faire part de vos idées. C'est une des façons d'améliorer constamment nos services municipaux.

Nous avons beaucoup appris depuis le début de la pandémie et, de plus en plus, avec les taux élevés de vaccination et la connaissance des moyens permettant de réduire la probabilité de transmission, la vie reprend son cours normal, que ce soit avec les projets de théâtre, d'arts et de culture dans notre ville et avec les rassemblements sécuritaires où les gens peuvent s'amuser ensemble à nouveau.

Nous devrons peut-être encore porter des masques pour assurer la sécurité de tous, mais le monde s'ouvre à nouveau. Profitez de chaque jour. Essayez de faire preuve de gentillesse envers les autres et envers vous-même. Et soyez prudent.

Mitchell Brownstein
Maire

Mitchell Brownstein

514-485-6936
mbrownstein@cotesaintluc.org
mitchellbrownstein.ca
@mitchellbrownsteincsl
@mbrownsteincsl

(*en haut)* À la Collecte de sang Ruth Kovac, en mai dernier, avec la famille Kovac
(*en bas, gauche à droite)* Livraison de nourriture avec le Centre communautaire MADA, au mois d'août. Avec notre personnel lors de la signature de la convention collective des employés cols blancs. Dévoilement des plaques commémoratives de l'Holocauste au parc Elie Wiesel en octobre.

Séances du conseil

Prochaines réunions en 2022 :

17 janvier
14 février
14 mars
11 avril
9 mai
13 juin
11 juillet
8 août
12 septembre
3 octobre
14 novembre
12 décembre

Jusqu'à nouvel ordre, les réunions du conseil municipal ne sont pas ouvertes à un public en direct, mais en diffusion en direct sur

YouTube.com/CoteSaintLuc

Le public peut poser des questions avant la réunion à l'adresse en utilisant le formulaire à

CoteSaintLuc.org/fr/seances

Horaire des fêtes

L'hôtel de ville et les bureaux de l'administration seront fermés du 24 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.

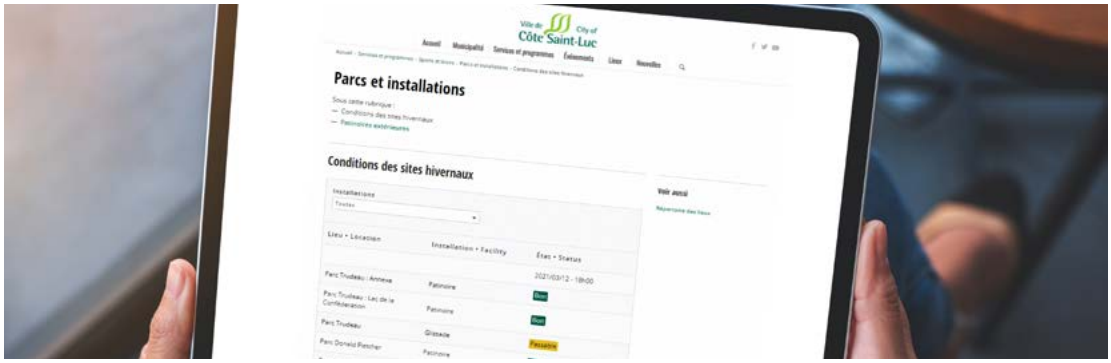

Conditions des sites hivernaux

Pour voir l'état de nos patinoires extérieures et de la pente de toboggan cet hiver, consultez **CoteSaintLuc.org/fr/conditions-sites-hivernaux**.

Micropuce obligatoire pour les chiens et les chats

Tous les chiens de Côte Saint-Luc âgés de plus de six mois doivent être munis d'une micropuce. Une preuve de micropuce vous sera demandée lors du renouvellement annuel de médaille de chien. Votre chien ou chat peut obtenir sa micropuce chez votre vétérinaire local ou à la SPCA.

Programme d'aide financière : borne de recharge électrique domestique

La Ville de Côte Saint-Luc accorde une subvention unique d'un maximum de 250 $ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge électrique domestique. Pour faire une demande de remise, les demandeurs doivent remplir la demande en ligne. Des formulaires en format papier sont également disponibles. Tous les détails sur **CoteSaintLuc.org/fr/bornederecharge**.

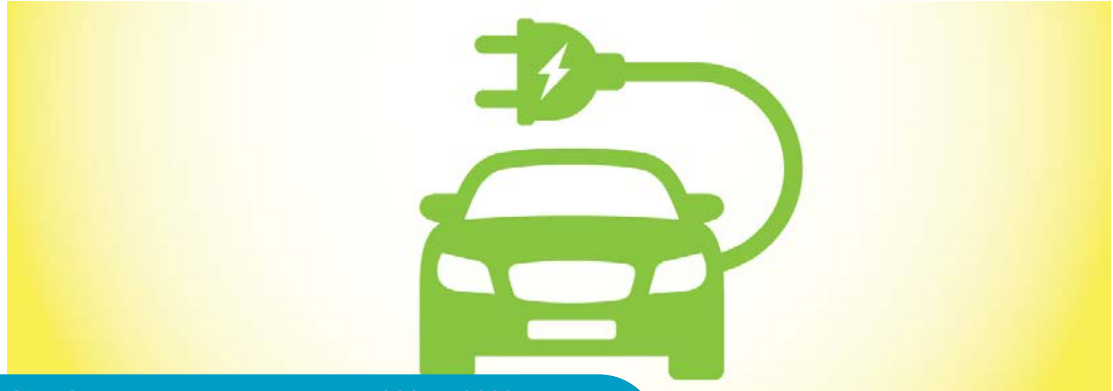

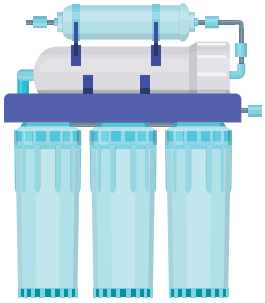

Filtres à eau

La Ville de Côte Saint-Luc offre deux rabais sur les filtres à eau, pour les maisons unifamiliales et les duplex admissibles construits avant 1976.

- Une remise unique pouvant aller jusqu'à 200 $ pour l'achat et l'installation d'un système de filtration d'eau sous l'évier ou d'un distributeur d'eau de 5 gallons.
- Une remise de 50 $ à l'achat d'un pichet et/ou de filtres de rechange, d'un système de filtration à fixer au robinet, d'un système de comptoir à relier au robinet, d'un filtre pour réfrigérateur, ou d'un système où l'eau est distribuée par un robinet séparé ou dans l'évier de la cuisine.

Pour ceux qui ne sont pas en mesure de se procurer eux-mêmes un pichet et des filtres, nous offrons un pichet et des filtres gratuits au lieu de la remise de 50 $. Profitez de ces rabais. D'ici à ce que les infrastructures soient remplacées, les systèmes de filtration constituent le moyen le plus simple d'atténuer les risques associés au plomb. Pour plus d'informations, visitez **CoteSaintLuc.org/fr/filtres**.

Comment postuler un emploi

Côte Saint-Luc est fier de proposer un environnement de travail qui encourage la créativité et les nouvelles façons de faire. Nous offrons de la formation pour veiller à ce que nos employés aient les habiletés requises et un milieu de travail stimulant et intéressant. Consultez les affichages de postes à **CoteSaintLuc.org/fr/emplois**.

Consultation de la STM

Si vous prenez, ou aimeriez prendre, le bus, le métro, le train, et que vous aimeriez avoir un accès plus rapide et plus direct, la STM veut vous entendre. La STM révise présentement les lignes d'autobus desservant Côte Saint-Luc afin de nous permettre de rejoindre le métro plus rapidement, et de nous rendre au travail, à l'école, aux rendez-vous médicaux et aux magasins en utilisant des trajets plus directs. Partagez votre opinion ici : **parlons-en.stm.info/project/secteur-cote-st-luc-hampstead-montreal-ouest-notre-dame-de-grace/consultation/la-parole-est-a-vous/consultations**

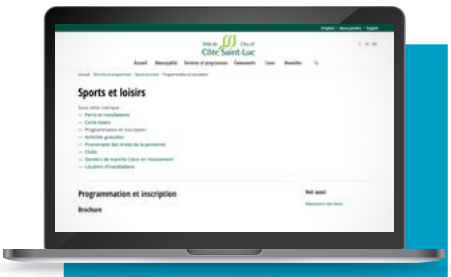

Inscription aux programmes des Loisirs et des parcs

L'inscription en ligne est rapide et simple, et vous n'avez pas à sortir de la maison.

Il suffit de vous rendre à l'adresse suivante : **CoteSaintLuc.org/fr/inscriptionenligne**.

Il est possible aussi de s'inscrire en personne; pour ce faire, vous devez prendre un rendez-vous et confirmer le site d'inscription en téléphonant au 514-485-6800, poste 2200. Les frais d'inscription doivent être payés en entier au moment de l'inscription, sauf indication contraire. Une preuve de résidence est requise pour l'inscription.

SAVIEZ-VOUS ?

Pannes de courant

Dans le cas d'une panne de courant, consultez **HydroQuebec.com/pannes** ou appelez le **1 800 790-2424** pour vérifier la situation à une adresse. Hydro-Québec affiche des mises à jour toutes les 15 minutes, y compris l'heure prévue du rétablissement du courant.

Élection 2021

L'élection municipale de 2021 dans la Ville de Côte Saint-Luc a eu lieu le 7 novembre 2021, avec un vote anticipé les 30 et 31 octobre, ainsi qu'une possibilité de vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus. Le nombre d'électeurs inscrits était de 22 401 et parmi eux, 40,2 % ont voté pour le poste de maire. Les résultats de l'élection municipale sont disponibles à l'adresse suivante : **CoteSaintLuc.org/fr/elections**.

Soutien aux entreprises

Central et accessible, le Centre-Ouest attire des entreprises industrielles, manufacturières et commerciales. Cette diversité d'industries favorise l'implantation de nouvelles entreprises complémentaires. En plus de sa vitalité économique, le territoire offre une qualité de vie urbaine agréable propice au développement de tout type de projets d'affaires. PME MTL Centre-Ouest dessert les entrepreneurs des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et Saint-Laurent et les villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest et Mont-Royal.

Info : 514 858-1018, info.co@pmemtl.com, **pmemtl.com/centre-ouest**

Assermentation

Certains textes de loi exigent qu'une personne soit assermentée avant de signer un document ou de témoigner. Cette formalité permet de donner un caractère plus officiel ou crédible à ce document ou témoignage. Par exemple, une personne qui déclare sous serment un fait qu'elle sait inexact et dans l'intention de tromper s'expose à des accusations de parjure en vertu du Code criminel. Certains employés de la Ville de Côte Saint-Luc sont nommés par le ministère de la Justice pour une période renouvelable de trois ans afin d'offrir ce service d'assermentation.

Pour rencontrer l'un de nos commissaires à l'assermentation, il suffit de se présenter à la réception de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture ou de prendre rendez-vous en appelant au 514-485-6800. Sur place, vous devrez présenter deux pièces d'identité avec signature, dont au moins une avec photo et une avec votre adresse. Ces pièces d'identité doivent être émises par le gouvernement provincial ou fédéral : permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, etc. Ce service est offert au coût de 5 $ + taxes.

Comment nous joindre

Affaires publiques et communications

514-485-6800, poste 1802
communications@cotesaintluc.org

Aménagement urbain et permis

514-485-6800, poste 1607
amenagementurbain@cotesaintluc.org

Aréna

514-485-6806, poste 2101
arena@cotesaintluc.org

Bibliothèque

514-485-6900
bibliotheque@cotesaintluc.org

Direction générale

514-485-6945
dg@cotesaintluc.org

Hôtel de ville

514-485-6800
info@cotesaintluc.org

Ingénierie

514-485-6800, poste 1501
ingenierie@cotesaintluc.org

Loisirs • Centre communautaire et aquatique

514-485-6806
loisirs@cotesaintluc.org

Sécurité publique

514-485-6960
securitepublique@cotesaintluc.org

Services juridiques et greffier

514-485-6800, poste 1701
greffier@cotesaintluc.org

Taxes

514-485-6800
taxes@cotesaintluc.org

Travaux publics

514-485-6868
travauxpublics@cotesaintluc.org

Services de l'Agglomération

Police
PDQ 9
5501 Westminster
514-280-0109

Incendie
Service des sécurité
Incendie de Montréal
514-280-0874

Urgences
9-1-1

Signaler un problème

Pour signaler une rupture de conduite d'eau, un problème de collecte des déchets, un problème de déneigement, un feu de circulation défectueux, ou pour savoir quel numéro appeler pour signaler différents problèmes, visitez **CoteSaintLuc.org/fr/signaler**.

SAVIEZ-VOUS ?

Animaux de compagnie perdus et trouvés

Si vous avez trouvé un animal avec une médaille d'identité, veuillez communiquer avec le Service de la sécurité publique au 514-485-6960. Si vous avez perdu un chat ou si vous avez trouvé un chat sans médaille, veuillez contacter le Comité des chats de Côte Saint-Luc ou visiter sa page Facebook à **facebook.com/CSLTNR**.

Passages pour piétons : un contact visuel pour traverser en toute sécurité

Les passages pour piétons sont des endroits désignés que nous utilisons pour traverser la rue. Les villes utilisent de la peinture pour créer des passages pour piétons, et parfois aussi des feux clignotants ou des ralentisseurs. Même avec toutes ces mesures, les passages pour piétons ne créent pas un champ de force invisible autour de vous. Les passages pour piétons ne sont sécuritaires que si le piéton et le conducteur communiquent entre eux. Voici ce qu'il faut faire :

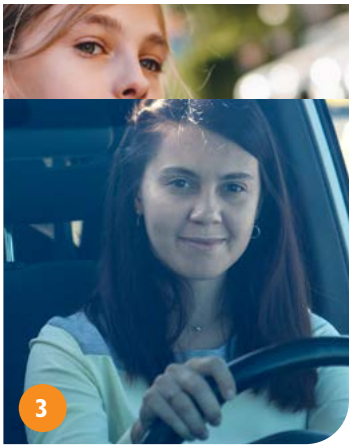

1. S'il y a des feux clignotants, appuyez sur le bouton pour les activer. Cela aidera à attirer l'attention des conducteurs.
2. Tendez le bras devant vous comme si vous essayiez d'attirer l'attention de quelqu'un de l'autre côté de la rue. Ceci est particulièrement important pour les enfants qui ne sont pas aussi grands que les adultes.
3. Établissez un contact visuel avec le conducteur qui s'approche du passage pour piétons. Ce contact visuel et votre bras tendu signaleront au conducteur que vous voulez traverser la rue.
4. Si le conducteur ralentit et arrête son véhicule, vous pouvez alors commencer à traverser.

   Note aux conducteurs : *Laissez au moins une longueur de voiture entre vous et le passage pour piétons, et arrêtez complètement votre véhicule. N'avancez pas lentement. Cela rend les enfants nerveux, car ils ne savent pas si vous vous arrêtez pour eux ou non.*

5. Assurez-vous que les autres véhicules qui arrivent derrière le premier s'arrêtent aussi, car il y a toujours un risque que l'un de ces autres conducteurs ne comprenne pas pourquoi il y a une voiture arrêtée sur la route et qu'il essaie de la contourner.
6. Établissez aussi un contact visuel avec les conducteurs des véhicules venant de l'autre direction. Comme expliqué ci-dessus, assurez-vous qu'ils s'arrêtent.

N'oubliez pas que les passages pour piétons ne sont que des bandes de peinture. Ils ne sont efficaces que si les piétons et les conducteurs communiquent entre eux.

Sécurité ferroviaire

Ne jamais marcher, faire du vélo ou rouler le long des voies ferrées. Il est difficile d'estimer à quelle distance se trouve un train ou à quelle vitesse il roule. Les trains peuvent se déplacer à une vitesse de 160 km/h et peuvent nécessiter jusqu'à 2 kilomètres pour s'immobiliser complètement. C'est la longueur de 18 terrains de football. Les gares de triage, les tunnels et les ponts ferroviaires sont des propriétés privées. Si vous y faites une intrusion, vous pourriez devoir payer une amende de 50 000 $. Cependant, ce n'est pas seulement illégal—c'est extrêmement dangereux.

Devenez premier répondant bénévole aux SMU

Les Services médicaux d'urgence (SMU) de Côte Saint-Luc sont à la recherche de nouveaux membres pour l'équipe de premiers répondants bénévoles. Les membres doivent être dynamiques, prêts à s'engager sérieusement, disposés à apprendre, et ils doivent aimer les défis et vouloir faire une différence dans la communauté. Une formation en premiers soins n'est pas nécessaire. La formation pour les SMU est offerte toute l'année; elle comprend une série de cours en classe et un apprentissage sur la route permettant aux étudiants de répondre à de vrais appels pour mettre en pratique les connaissances apprises en classe. Les membres sont encouragés à faire un quart de travail par semaine.

Pour en savoir plus, consultez **cslems.org**.

Comment ça va?

Anciennement Appel Hello-Bonjour. Les résidants de Côte Saint-Luc qui vivent seuls peuvent s'inscrire afin de recevoir un appel en semaine, à une heure convenue, pour confirmer leur bien-être. De plus, ils recevront un message spécial pour leur anniversaire. Ce service est gratuit.

Info :
carecalls@cotesaintluc.org
514-485-5500

Côte Saint-Luc
Volunteer
Citizens On Patrol
Citoyens En Patrouille
Bénévole

Pour une communauté plus sécuritaire

Le programme de bénévoles Citoyens en patrouille, ou vCOP, est en quelque sorte un programme de surveillance de quartier ambulant. Les bénévoles de la patrouille sillonnent la ville en fourgonnette, en scooter ou à pied et signalent tout problème et toute activité suspecte. Ils fournissent aussi de l'aide lors d'événements comme la fête du Canada ou le carnaval d'hiver. En plus de faire une différence dans la communauté, les membres se gardent actifs et rencontrent des gens. Pour en savoir plus ou pour savoir comment vous joindre au programme, consultez **CoteSaintLuc.org/fr/vCOP.**

SAVIEZ-VOUS ?

Comment vous protéger contre les manœuvres frauduleuses

Pour vous protéger contre les manœuvres frauduleuses :

- Ne donnez JAMAIS accès à votre ordinateur à une personne qui appelle de façon impromptue. Si vous recevez un appel non sollicité qui porte sur l'état de sécurité ou la performance de votre système informatique, et que l'appelant demande un accès à distance à votre ordinateur, raccrochez, même si l'appelant se fait passer pour un représentant d'une entreprise ou d'un produit bien connus.
- Ne donnez aucun renseignement personnel. Ne donnez aucun renseignement au téléphone sur une carte de crédit ou un compte en ligne, à moins que ce ne soit vous qui ayez appelé à un numéro obtenu d'une source sûre.
- Protégez votre ordinateur. Assurez-vous de protéger votre ordinateur au moyen d'un logiciel antivirus, d'un anti-logiciel espion et d'un pare-feu mis à jour régulièrement. Faites d'abord une recherche et n'achetez que des logiciels qui proviennent d'une source que vous connaissez et en laquelle vous avez confiance.

Source: https://crtc.gc.ca/fra/phone/telemarketing/fraud.htm

Les piscines privées ont besoin de clôtures

Le gouvernement du Québec exige l'installation d'une clôture autour des piscines privées afin d'en renforcer la sécurité. Les propriétaires ont jusqu'au 1er juillet 2023 pour s'assurer que leurs installations sont conformes aux normes. Si vous n'avez pas de clôture appropriée en place, vous devrez faire une demande de permis. Les piscines construites avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ce droit acquis disparaîtra et, si vous n'avez pas la clôture appropriée, vous devrez faire les installations requises.

Nous encourageons nos résidants à faire effectuer le travail aussitôt que possible pour des raisons de sécurité et pour éviter les retards dus à la pénurie de matériaux ou de main-d'œuvre spécialisée. Il est dans votre intérêt de trouver un entrepreneur dès que possible afin d'éviter la cohue. Pour faire votre demande de permis en ligne, visitez **CoteSaintLuc.org/permis**.

source: www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite

Stationnement

Les règles de stationnement sont prévues dans les règlements de Côte Saint-Luc et le Code de la sécurité routière du Québec. Pour éviter une amende, assurez-vous de consulter attentivement les panneaux de stationnement avant de garer votre véhicule. Voici quelques exemples d'endroits où vous ne devez pas stationner un véhicule :

- À moins de 5 mètres d'une intersection ou d'une borne-fontaine
- Dans les rues, de 3 h à 6 h
- Là où des panneaux interdisent le stationnement en tout temps
- Là où des panneaux temporaires interdisent le stationnement pour des opérations comme l'entretien ou le déneigement des rues
- Dans une voie d'urgence
- Dans une zone réservée aux personnes handicapées, pour toute personne non autorisée

Ne bloquez pas l'intersection

Même si le feu de circulation est vert, vous devez vous assurer qu'il y a suffisamment d'espace devant vous pour vous permettre de la traverser complètement avant de vous engager dans l'intersection. Tant que l'espace n'est pas disponible, vous devez rester derrière la ligne d'arrêt de la chaussée ou du passage pour piétons afin de pouvoir être immobilisé légalement si le feu de circulation change au rouge.

Si vous bloquez l'intersection avec votre véhicule, vous :

- forcez les piétons à se faufiler entre les véhicules pour traverser la rue
- empêchez les automobilistes de circuler dans la voie transversale
- contribuez à augmenter la congestion routière

L'amende pour cette infraction est de 60 $.

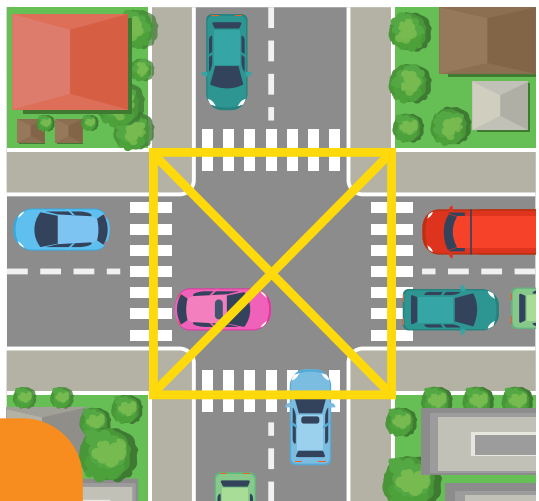

Collecte porte à porte

Nous ramassons les déchets toutes les semaines selon l'horaire suivant :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	JEUDI
Bac brun (matières organiques)	**Bac bleu** (recyclage)	**Items volumineux et CRD** (construction, rénovation, démolition)	**Déchets** (y compris les items rembourrés et matelas)	**Items rembourrés et matelas**
COLLECTE débute à 7 h	COLLECTE débute à 7 h	COLLECTE débute à 7 h	COLLECTE débute à 7 h	COLLECTE débute à 7 h
EN BORDURE DE TROTTOIR ★ bac fermé ★ à partir de **dim. 22 h**	EN BORDURE DE TROTTOIR ★ bac fermé ★ à partir de **lun. 22 h**	EN BORDURE DE TROTTOIR à partir de **mar. à midi** (max. 3 items)	EN BORDURE DE TROTTOIR ★ bac fermé ★ à partir de **mer. 22 h** ★ **sacs** (max. 3) ★ à partir de **jeu. 5 h**	EN BORDURE DE TROTTOIR à partir de **mer. à midi** (max. 3 articles)

Délais dans la collecte des déchets

Au cours des derniers mois, la Ville de Côte Saint-Luc a eu certains problèmes avec la collecte des ordures et des matières organiques effectuée par ses entrepreneurs externes. Il arrive parfois que la collecte ne soit terminée que le lendemain. L'entrepreneur chargé de la collecte des déchets éprouve des difficultés en matière de personnel et d'équipement. En cas de problème de collecte, les équipes poursuivent le ramassage jusqu'à 22 h. Si la collecte dans votre rue n'a pas été faite à 22 h, elle sera effectuée le lendemain. Et si vous désirez signaler que la collecte n'a pas été effectuée, remplissez le court formulaire à l'adresse suivante : **CoteSaintLuc.org/fr/CollecteManquee**.

Collectes et dépôts spéciaux

Certains articles, comme les gros appareils électriques tels que réfrigérateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, télévisions, aspirateurs, etc., n'ont pas leur place dans le bac bleu, ni le bac brun, ni les déchets ordinaires, ni les déchets encombrants.

Si l'article en question se transporte dans le coffre de sa voiture, le résidant peut l'apporter à la cour des Travaux publics et le déposer dans le bac de déchets électroniques, ou encore à l'Écocentre Côte-des-Neiges (6928 ch. de la Côte-des-Neiges). Téléphoner au 514-872-0384 pour connaître les heures d'ouverture.

Si l'article est trop gros à transporter, la ville le ramassera en bordure de la rue : le résidant doit cependant téléphoner aux Travaux publics pour établir une date et une heure de ramassage.

Comment placer vos bacs pour la collecte

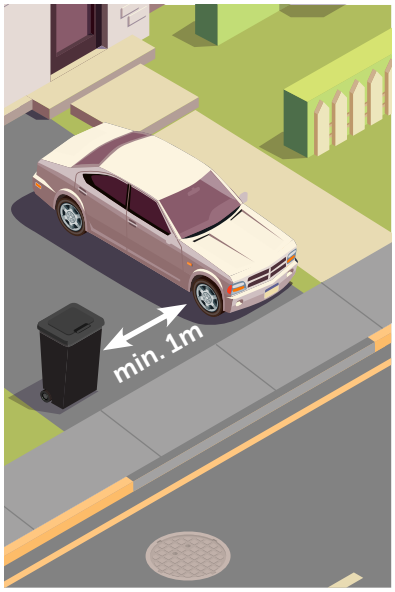

Restez en contact

L'administration municipale est en mesure de joindre les résidents grâce au système d'alerte automatisé, les courriels de masse, ainsi que par les réseaux sociaux. Mais si vous n'êtes pas sur nos listes, nous ne pouvons pas vous joindre.

Médias sociaux

Vous pouvez aussi rester en contact sur ces plateformes :

facebook.com/villedecotesaintluc

twitter.com/cotesaintluc

youtube.com/cotesaintluc

Le service d'alerte automatisé

Pour ajouter votre numéro de téléphone résidentiel au service d'alerte automatisé, visiter **CoteSaintLuc.org/fr/Alerte**. Vous pouvez aussi ajouter votre numéro de téléphone mobile ou votre numéro de téléphone au travail. D'ailleurs, si vous avez des enfants adultes qui vivent ailleurs en Amérique du Nord, ils peuvent aussi s'inscrire pour recevoir les alertes associées à votre adresse.

Bulletin électronique

Une ou deux fois par mois, nous envoyons un bulletin électronique à nos abonnés. Nous y traitons de sujets comme les heures d'ouverture pendant les périodes des fêtes dans nos édifices, les changements aux horaires de cueillette porte-à-porte, les liens pour la programmation de la bibliothèque et des loisirs, des invitations aux réunions et aux événements importants et autres.

Inscrivez-vous à **CoteSaintLuc.org/fr/AbonnezVous**.

SAVIEZ-VOUS ?

Évitez d'obstruer les trottoirs

Peu importe le moment de l'année, et surtout pendant la saison hivernale, ne laissez rien sur le trottoir. Par exemple, assurez-vous qu'aucun de ces articles n'y soit déposé :

- bac bleu, bac brun, bac noir
- panier de basketball
- tout autre objet

De plus, pour assurer la sécurité de votre véhicule stationné dans la rue, veuillez laisser 30 cm (12 po) entre le bord du trottoir et le véhicule. Cela permettra de minimiser le risque que les chasse-neige de trottoir heurtent votre véhicule. Si vous avez accès à une allée privée ou à un garage, nous vous recommandons fortement d'y garer votre véhicule.

Le déneigement

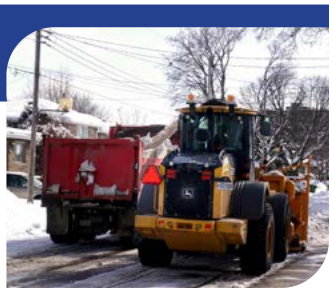

Pendant et après chaque chute de neige, la Ville de Côte Saint- Luc déneige, répand du sel et déblaie 65 kilomètres de routes et 122 km de trottoirs. Les opérations de déneigement de la ville telles que l'épandage d'abrasifs, de dégagement des rues et des trottoirs peuvent prendre place 24 heures sur 24 dépendamment des conditions météorologiques. Les opérations de chargement de neige prennent normalement environ jusqu'à cinq jours après une grosse tempête et des accumulations dépassant 20 cm et s'effectuent généralement entre 6h et 18h.

L'opération de déneigement implique d'abord de déplacer la neige accumulée sur la rue afin de permettre aux véhicules de circuler en toute sécurité. Cette opération de dégagement des rues provoque inévitablement la formation de bancs de neige sur la longueur de la bordure de rue et donc s'accumule devant les entrées privées. La ville suivra avec l'enlèvement de la neige, mais elle n'est pas responsable de dégager les entrées privées avant le chargement éventuel de la neige. Les résidents qui souhaitent avoir un accès, dans l'intervalle, sont responsables de dégager l'avant de leur entrée.

La procédure établie par la ville consiste à nettoyer au moins un des deux trottoirs après une chute de neige. Il arrive que les déneigeurs privés poussent la neige des entrées sur les trottoirs déblayés et les rendent impraticables. Parfois aussi, la neige recouvre continuellement les trottoirs déjà nettoyés par la ville ou encore c'est la poudrerie qui cause des accumulations par endroits. Par conséquent, il peut sembler que la ville n'a pas nettoyé les trottoirs alors que le travail a bel et bien été fait.

Nous demandons aux résidants de rappeler à leur entrepreneur que le fait de pousser la neige sur le trottoir (ou dans la rue) contrevient aux règlements de Côte Saint-Luc. Nous demandons aussi aux résidants de collaborer et de pousser la neige sur leur terrain plutôt que sur le trottoir (ou dans la rue). La ville fera sa part en nettoyant les trottoirs (et les rues) le plus rapidement possible.

En savoir plus : **CoteSaintLuc.org/fr/services/routes-et-trottoirs**